

**Réunion plénière sur la santé et l'orientation des jeunes**

Compte rendu du mercredi 3 juin 2009

---

**1) Présentation de la réunion :**

*Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse*

Bonsoir et bienvenu !

Ce soir, deux thèmes sont à l'ordre du jour : l'orientation que nous avons déjà évoquée mais sur lequel le groupe de travail a avancé et la santé que nous n'avions pas eue le temps d'aborder la dernière fois.

Nous commencerons par l'orientation.

Avant de commencer et de laisser la parole à Pierre de SAINTIGNON, quelques précisions sur la méthode. Vous êtes nombreux à nous avoir fait passer des contributions et suite à cela nous avons modifié la partie constat qui pour nous est désormais satisfaisante, sous votre réserve. Certaines contributions ont été reçues tardivement et n'ont pas pu être intégrées mais nous allons le faire rapidement afin que nous puissions travailler en « mode livre vert » et que vous puissiez vous exprimer sur ces sujets.

Il nous semble *a priori* que nous avons encore besoin de deux séances puisqu'un débat sur la question de l'emploi serait souhaitable afin que l'on puisse avancer sur ce sujet et faire émerger des scénarii audacieux.

Par ailleurs, nous essayons de tenir compte des critiques que vous nous faites, directement ou par presse interposée. Par exemple, l'AFP m'a appelé pour me dire que certains trouvent la commission trop élargie, je leur ai répondu qu'aucune participation ne me paraissait superflue et que leur nombre est dû au fait que de nombreux organismes sont concernés par la politique de la jeunesse d'une part et d'autre part du fait que nous n'avons pas voulu constituer une instance d'experts. Elle existe sur quelques sujets, mais on a voulu avoir un espace où les gens qui représentent quelqu'un ou quelque chose soient présents. On ne cherche pas un avis d'expertise mais à mener un travail commun pour essayer de tracer des chemins. Je ne nie pas les éventuels dysfonctionnements mais il me semble qu'une partie importante des difficultés que l'on rencontre sont consubstantielles.

En parallèle, j'organise des entretiens avec des organisations, des rencontres avec des personnalités homogènes, pour recueillir leur positionnement car c'est difficile de le faire à 60. J'ai encore lu qu'on s'inquiétait que le livre vert soit un catalogue. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises : il n'y aura pas de catalogue, il y a aura plusieurs scénarii alternatifs mais pas de catalogue de mesurètes.

Par rapport à l'idée que l'on doit conduire une feuille de route la plus droite possible pour définir la politique de jeunesse, il faut que l'on soit capable de la synthétiser en deux parties constats + leviers et voir si cela peut produire des changements par rapport à ce que l'on considère depuis la nuit des temps comme insuffisant.

Parfois je me pose des questions, et je pense que pour l'instant notre travail est trop étayé. C'est pour cela que je pense qu'il faut à mon sens deux séances supplémentaires et qu'il n'y a pas de raison qu'on ne trouve pas des choses suffisamment fortes en termes d'emploi, d'orientation de santé, de ressources, de citoyenneté etc....

L'orientation est un thème important. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire le rapport de Richard DESCOINGS. Le rapport est public depuis quelques heures, je ne pense pas que nous soyons en contradiction avec ses propositions, donc nous pourrions aussi s'appuyer là-dessus.

## **2) Présentation des conclusions du groupe de travail sur l'orientation :**

*Pierre de SAINTIGNON, IGAS, Co-Président du groupe orientation :*

Ce groupe de travail a bien fonctionné, chacun au début était sur ces certitudes, sur son pré carré et le groupe est passé progressivement d'une logique de territoire à une logique de regards croisés.

Il a su ce nourrir des réflexions et contributions de tous les acteurs. Nous avons été vigilants à ce que chacun puisse intervenir sur le fond et nous avons procédé à l'audition d'une quinzaine d'experts qui sont venus de manière très précise et extrêmement riche nous apporter leur point de vue. Le groupe de travail parvient à des résultats, à des propositions concrètes. Je donne la parole à Jérôme TEILLARD pour faire le compte-rendu des travaux du groupe.

*Jérôme TEILLARD, Conseiller technique au cabinet du Haut Commissaire :*

Nous sommes partis d'un constat partagé : le dispositif actuel est trop cloisonné et trop peu lisible pour les jeunes, subit d'avantage que choisit, et laisse sur le bord de la route un nombre trop élevé de jeunes.

Le dispositif d'orientation mobilise énormément d'attention, on peut citer notamment le rapport de Bernard SAINT-GIRONS sur l'orientation active, celui de Richard DESCOINGS que nous avons auditionné.

Nous avons retenu que le principal enjeu est d'apporter une réponse transversale, sans discontinuité avec ce qui est proposé aux adultes. La réponse doit être globale et le champ non segmenté : mettre en place l'organisation des acteurs, penser en termes de parcours d'orientation et de fluidité de ces parcours...

Le groupe de travail a souhaité mettre en exergue également que la réponse de l'orientation ne doit

pas être isolée mais qu'elle doit être conjointe à la prévention de l'échec scolaire, à la réforme de l'offre de formation, et à la promotion de l'égalité entre les filières (au sein du lycée, mais aussi entre l'apprentissage et la formation classique).

Nous avons distingué trois enjeux connexes : celui l'orientation tout au long de la vie : les jeunes font des choix mais ils pourront les reconsidérer par la suite ; celui d'une élévation du niveau de formation (50 % d'une classe d'âge à la licence) et celui d'égalité des chances car l'orientation est encore trop déterminée par l'origine sociale ou par le genre.

Certaines questions n'ont pas encore créées de consensus. Il convient dès lors de préciser les points de consensus et les points non encore tranchés.

Tout d'abord, un premier élément partagé par l'ensemble des acteurs, réseaux compris, est la nécessité d'accroître la visibilité et lisibilité du dispositif d'orientation. Plus de 8700 structures s'insèrent dans le dispositif d'orientation pour jeunes et adultes, réparties dans 22 réseaux différents.

Il faut également promouvoir l'accès à une information pérenne sur le monde professionnel en accélérant la production d'information sur les débouchés des formations, ce qui est déjà prévu avec la LRU pour les contrats quadriennaux passés avec les universités. Pour cela, il est nécessaire de définir des critères communs et les conditions de publicité de ces enquêtes.

Enfin, il faut assurer une synergie et une cohérence entre les différents acteurs. Il y a une absence de consensus sur la solution mais deux pistes. La première est que cette cohérence soit assurée par le cadre public national composé notamment de UNISEP et du CIDJ et qu'elle repose sur un partenariat renforcé. La seconde va au-delà en préconisant la création d'une structure unique. En revanche, il existe un consensus sur la nécessité de rendre cette même information accessible à tous, et d'associer les jeunes et les familles à sa production.

Le dispositif doit également informer sur les places disponibles dans les formations.

Un second enjeu structurant est le constat de l'absence de pilotage du dispositif d'orientation. Il est nécessaire de le faire par la mise en place d'une chaîne de responsabilité, notamment entre les échelons national et régional. L'échelon régional est reconnu comme celui de référence concernant l'orientation. Toutefois, l'articulation entre les objectifs généraux du système définis au niveau national et leur déclinaison doit être assurée par une instance, et dans cette optique nous proposons que le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) soit présidé conjointement par le Recteur d'académie, le Président du Conseil Régional et le Préfet de région.

La diversité, même si elle est porteuse d'illisibilité, est un signe de richesse, les fusions doivent toutefois être possibles au niveau régional. Nous proposons l'élaboration d'un rapport annuel sur l'orientation qui permettra de discerner où en est-on au niveau régional.

Pour homogénéiser la qualité des services d'information, la labellisation des critères devrait se faire au niveau régional.

Il faut mobiliser les acteurs pour accompagner les jeunes dans le monde professionnel. Un parcours de découverte des métiers et des formations va être mis en place dès la rentrée mais il faut aller au-delà.

Une autre proposition est de décloisonner l'orientation dans les établissements, la porter dans le projet d'établissement pour qu'elle soit l'affaire de tous et notamment des enseignants. Il faut former les enseignants en ce sens pour apporter des réponses sur les filières et les lieux dans lesquels ils peuvent avoir des informations plus spécialisées.

S'agissant des conseillers d'orientation, la question se pose sur leur formation : Doit-elle porter uniquement sur la psychologie ou sur une formation plus large ? L'importance de la dimension psychologique est à souligner mais on pourrait ouvrir ce métier à d'autres profils notamment aux professionnels qui pourraient apporter des informations sur les métiers et sur les filières.

Pour que l'orientation ne soit pas un couperet, qu'elle soit faite au dernier moment, il faut qu'à chaque moment un jeune puisse avoir du temps et un accompagnement personnalisé pour s'orienter. On pourrait intégrer un temps dans le temps scolaire pour acquérir les méthodes pour recueillir l'information et pour que le professeur puisse aider les jeunes. Au niveau de l'accompagnement personnalisé, l'expérimentation est possible.

L'orientation doit donc s'inscrire dans la continuité, en permettant la découverte des métiers par les jeunes. Une solution peut être la mise en place d'un passeport orientation dans le parcours scolaire qui suivrait le jeune de la formation à l'emploi afin de garantir un continuum.

Au sujet de la découverte du monde professionnel, doit-il s'agir systématiquement de stages ? Les limites du « tout stage » ont été largement soulignées par les partenaires sociaux car il nécessite une préparation en aval et une validation en amont.

Un stage d'orientation est organisé en 3ème mais les entreprises ne sont pas en capacité d'accueillir toute une génération en stage. Il faut diversifier les moyens de rencontre entre les jeunes et le monde professionnel: Forums, mais on peut aller au-delà en diversifiant les modes. Deux propositions ont été émises, sans consensus, d'une part l'obligation pour les branches d'avoir une politique de stagiaires et de promouvoir les métiers dans les écoles – le patronat préférerait une proposition incitative – et d'autre part que le versement de la taxe d'apprentissage puisse prendre la forme d'un temps utilisé par les entreprises pour se présenter auprès des jeunes.

En outre, pour réduire les situations d'échec il faudrait aider les jeunes dans les phases de transition (passage en enseignement supérieur, le passage au lycée) et accroître la relation entre enseignement scolaire et enseignement supérieur.

Enfin, nous sommes pour la reconnaissance du droit à l'erreur et du droit à la réorientation car pour l'instant ces dispositifs restent marginaux. Les jeunes vivent cela comme un drame et non pas comme une recherche d'épanouissement.

Pour ceux qui sont sortis du système scolaire sans qualification, c'est un gâchis car ces jeunes ont souvent rencontré des difficultés plus importantes. Il convient de renforcer la mobilisation des acteurs sur ces jeunes : avoir une réponse sans délai et ne plus avoir une responsabilité dissoute mais une approche sur le réel besoin du jeune.

***Pierre de SAINTIGNON, IGAS, Co-Président du groupe orientation :***

Juste un mot car c'est au groupe de travail de dire si ce compte-rendu est fidèle aux travaux. Nous avons eu un accord mais jugé comme insuffisant par certaines orientations notamment en termes d'orientation tout au long de la vie.

Sur la partie gouvernance, il s'agit d'un sujet majeur : Comment va-t-on mettre en commun au niveau local ? Notre préconisation concerne le CCREFP qui pourrait être présidé par le Recteur, le Préfet et le Président de région.

***Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :***

Merci, le débat est ouvert. Dites-nous si vous pensez que ces propositions répondent aux enjeux ?

***Dominique BALMARY, Représentant de l'UNIOPSS et CNFP tout au long de la vie:***

C'est un document très clair et tous les principes sont bien affichés. Si tout est mis en œuvre on aura des choses intéressantes mises en œuvre pour une fois.

Je voulais intervenir sur deux points. Au sujet de l'organisation de l'orientation et du débat difficile sur la gouvernance, souhaitons nous la coopération entre les multiples acteurs du secteur ou quelque chose d'unique ? Je suis plutôt d'accord, en général, avec les solutions en réseaux qui sont moins coûteuses mais dans ce domaine je serai plutôt partisan d'un acte fort avec la création d'une agence, si l'on veut s'affranchir de la pesanteur culturelle actuelle.

Ensuite, le rapport prévoit des obligations d'orientation mais je voudrais savoir si la commission avait envisagé une incitation aux entreprises ?

***Jérôme TEILLARD, Conseiller technique au cabinet du Haut Commissaire :***

Le point a été évoqué en bas de la page 12 : imposer une obligation aux grandes entreprises et une incitation aux petites.

***Pierre de SAINTIGNON, IGAS, Co-Président du groupe orientation :***

Par rapport à votre première question, si nous parvenons à véritablement faire travailler les CCREFP en France, qui réunissent l'ensemble des partenaires, alors je crois que nous avons quelque chose qui ressemble à l'agence dont il parle.

***Dominique BALMARY, Représentant de l'UNIOPSS et CNFP tout au long de la vie:***

Mais il s'agit d'une instance de concertation.

***Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS :***

Pour nous deux observations, on ne peut qu'être d'accord avec les observations du document, néanmoins il me semble que l'on ne va pas assez loin. Si 14 % des jeunes n'ont rien, c'est parce que l'orientation n'a pas fonctionné, et on ne propose rien pour ces jeunes là.

La question de la gouvernance est fondamentale. Je suis d'accord avec Dominique BALMARY: on n'obtiendra pas ce qu'on recherche en faisant mieux fonctionner le CCREFP car les jeunes qui n'ont pas de soutien familial ne seront pas réellement orientés.

Sur le référent unique, j'ai cru comprendre que cela serait plutôt le professeur principal, or aujourd'hui dans l'éducation nationale, quand un jeune décroche, il décroche totalement et personne ne va le chercher. Quand un jeune a décroché, on peut désigner tous les référents uniques que l'on veut, cela ne suffit pas, il faut aller plus loin.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui se développe fortement un système privé d'orientation. Les familles riches paient ce service et les jeunes défavorisés n'ont rien. Je ne voudrais pas qu'on tranche en disant « mobilisons, coordonnons » sans que l'on tranche sur la gouvernance et que l'on propose des solutions pour les jeunes qui ne demandent rien

***Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :***

Au sujet du service public de l'orientation, ses missions sont-elles d'informer, de conseiller ou de proposer voire de décider ?

Il y a des situations dans lesquelles les jeunes sont orientés contre leur gré et le vrai orientateur est le système éducatif.

L'autre jour, j'étais en visite au lycée auto-géré créé en 1982 qui voit arriver tous les désorientés. Ne doit-il pas y avoir un lieu d'instance ? Pour ceux qu'on doit aller chercher ? Et pour les autres ? Je trouve que c'est un point absolument essentiel, il faut traiter cette question

La gouvernance c'est important mais c'est en dernier plan car il faut déjà déterminer ce que l'on veut gouverner.

***Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS :***

Le système est fait comme cela. Pour les jeunes qu'on voit, il n'y a pas de conflit, car les jeunes les plus en difficulté ont déjà abandonné depuis longtemps cette idée qu'il pourrait y avoir un recours. On a très peu de connaissances sur ces jeunes.

**Marie-laure MEYER, Représentante de l'ARF:**

Beaucoup de choses intéressantes sont contenues dans ce document. Je vais plutôt parler des trucs qui me causent des problèmes. Je viens de découvrir que l'Etat français n'est pas une personne morale unique puisqu'il existerait une divergence entre le recteur et le préfet de région ? Par ailleurs, comment fait-on lorsqu'on a trois recteurs comme en Ile-de-France ?

Ma deuxième remarque rejoint celle que vient de faire le Haut Commissaire. On n'oriente pas, c'est un choix personnel. On aide uniquement le jeune à s'orienter. Ce changement de posture permet de meilleures interrogations.

En outre, en 1989 nous avons supprimé les passeports pour se déplacer et il me semble qu'il y a une contradiction entre la traçabilité et la reconnaissance du droit à l'erreur. On n'est pas obligé de tout raconter : la certification et l'attestation de ce que l'on a pu suivre est une bonne chose mais on doit pouvoir les produire si l'on veut les produire. Il faut que ces éléments soient à notre défense et non pas utilisés à notre charge.

Pour environ 15 % des jeunes, le dispositif désoriente mais en plus il désintègre. Il ne s'agit pas d'orientation mais d'affectation car c'est le conseil de classe qui *de facto* réoriente. Le plus gros enjeu au niveau 5 ce n'est pas les offres d'emploi qu'il y a derrière mais c'est que les jeunes aient envie, quitte à ce qu'on se pose ultérieurement les questions de l'orientation vers l'emploi.

Les jeunes qui au niveau de la 3ème se font gicler du système ne croient plus à leurs rêves depuis le primaire et ensuite ils n'ont pas trouvé d'ancrage. Il n'y a pas d'adultes pour les aider, notamment à produire des rêves. Il faut travailler à mon sens sur l'envie et travailler autour des possibilités de cette envie.

Enfin, au sujet du parrainage, on n'en parle pas mais c'est une possibilité pour accompagner les jeunes qui n'ont pas de relais familiaux. Au sujet des stages, je suis plutôt d'accord mais il faudrait que l'éducation nationale étale les stages car les plus favorisés, avec le réseau dont ils disposent, auront toujours des stages.

**Alexandre SCHAJER, Président du réseau E2C :**

Une remarque sur ce qui est écrit en bas de la page 7 « offre de formation des lycées » il faudrait ajouter « et organismes de formation ».

Vous faites des propositions au sujet de la taxe d'apprentissage, or avec le groupe de travail sur l'emploi et la formation nous avons préconisé que celle-ci se recentre sur l'apprentissage.

***Stéphane HAAR, Représentant de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne:***

A notre sens, ces propositions sont positives, notamment la personnalisation de l'orientation. Cependant si ces propositions sont faites pour les jeunes alors elles doivent être faites avec les jeunes. Exemple: le passeport orientation est une idée intéressante mais une bonne communication est nécessaire sur le fait qu'il n'est pas un moyen d'évaluation du jeune mais de construction et d'aiguillage tout au long de son parcours. Ainsi il est important que ce soit le jeune qui ait la maîtrise de ce passeport et non une tierce personne.

De plus, les jeunes doivent être associés à la conception et mise en place de ce passeport. En Moselle, un passeport orientation du même type a déjà été mise en place par la JOC, les jeunes en ont la maîtrise et le comprennent car sa conception a été réalisée par des jeunes. Je pense donc que ces propositions, pour beaucoup attendues depuis longtemps, seront inapplicables si leur conception et mise en œuvre se font sans l'implication des jeunes eux-mêmes.

***Marisol TOURAINE, Députée d'Indre-et-Loire:***

Je ne reviendrai pas sur tous les points très positifs (accompagnement personnalisé, sécurisation des transitions entre niveau de scolarité, droit de réorientation...). Cela dit le succès de ces principes semble contraint par l'application qui en sera faite. Le groupe a fait le choix de situer le lieu stratégique au niveau de la région et le référent individuel au sein des établissements scolaires. Je ne comprends pas l'articulation et l'application concrète de la déclinaison entre enseignement national et région.

Je suis inquiète car il est important que l'orientation soit liée à un projet et pas uniquement à une formation professionnelle. Je comprends qu'il soit nécessaire de lier la formation avec des réalités économiques mais la question du choix du projet professionnel est primordiale. Je rencontre beaucoup de jeunes qui ont été orientés dans des formations où il y avait de la place et non pas forcément là où ils avaient envie d'aller et cela construit de futurs échecs.

J'aurai sur ce point une interrogation:

Tout ce qui est proposé tend vers une orientation du système pour ceux qui sont plus ou moins bien intégrés mais ne répond pas réellement aux besoins de ceux qui sont perdus ou largués. Aujourd'hui il n'existe pas d'accord sur le lieu où orienter un jeune en échec, les classes relais sont de qualité mais perçues comme un lieu de « mise à l'écart » et d'échec, donc cela ne fonctionne pas.

Ainsi, à mon sens, il faut lever la question de l'âge en ce qui concerne la scolarité obligatoire par une formation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

Si l'on prévoit un droit à la réorientation il faut lever la limite de l'âge car lorsqu'un jeune échoue, il a rapidement plus de seize ans et la plupart du temps on lui montre la porte car les lycées et collèges ne veulent pas garder ces jeunes là.

Par ailleurs, au delà de la question de l'âge, une réflexion doit s'engager sur un dispositif qui donne aux jeunes un droit à la formation continue et tout au long de la vie professionnelle.

***Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :***

En ce qui concerne la question de l'âge, il est certain que c'est une question suffisamment importante, notamment à propos de la formation en cas de décrochage pour qu'elle ne soit pas laissée non tranchée. Il s'agit bien d'une question importante et primordiale.

Quelles sont les dernières questions, nous devons bientôt aborder la thématique de la santé?

***Karl STOECKEL, Représentant de l'Union Nationale des Étudiants de France :***

La problématique liée à l'orientation des jeunes consiste à savoir comment faire pour que le jeune choisisse et réussisse sa formation de manière autonome et puisse choisir son parcours de formation. Il faut que l'orientation s'inscrive dans une logique de droit et non pas de contrainte et de gestion des flux. L'orientation doit être au service de la réussite. L'accès à une qualification et à une formation doit se construire au service de l'égalité des chances et il faut être vigilant à ce que le choix ne soit pas déterminé par la cellule familiale et que tous puissent construire leur propre projet d'orientation.

Les jeunes qui ont un carnet d'adresses auront toujours des stages intéressants et une stabilité d'emploi plus importante. Ainsi un certain nombre de priorités en termes de politiques publiques doivent être orientées et décidées au niveau national.

Je souhaite attirer l'attention sur l'importance de la question de la réglementation des stages: il faut interdire les stages hors formation et imposer la rémunération des stages à 50 % du SMIC dès le premier mois pour permettre la baisse des inégalités en termes de qualité des stages.

De plus, il faut particulièrement traiter les filières socialement marquées, en multipliant les passerelles d'orientation et en décloisonnant les filières. Il faudrait que 50% d'une génération soit qualifiée au niveau licence. Par ailleurs, Les IUT doivent être accessibles à ceux auxquels ils étaient initialement destinés: les filières techniques.

Enfin il est nécessaire qu'une position soit prise au sujet de l'encadrement et du nombre de psychologues conseillers d'orientation en s'opposant aux suppressions de postes.

Quant à la question de l'admission post-Bac, il faut que le principe de sectorisation soit réaffirmé à l'université.

***Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :***

Sur la question de l'accès aux IUT, 1,6% des élèves en IUT viennent d'un bac PRO. Ce chiffres s'élève à 16% pour les BTS.

***Valérie CORMANT, Représentante du MEDEF:***

Je ne reviendrai pas sur l'obligation des entreprises mais souhaite rappeler que beaucoup de choses sont faites. La mise en place d'une obligation de proposition pour les entreprises conduit à prendre le risque de mettre fin à une dynamique déjà lancée.

Au sujet de l'organisation actuelle des stages, il est difficile pour les entreprises de faire face et d'absorber toute une génération en stage. Je suis en accord avec l'idée que les stages ne doivent pas s'effectuer hors cursus, mais pourquoi, en ce qui concerne les jeunes qui redoublent, ne pas organiser un cursus particulier durant l'année de redoublement combinant stage et études?

***Olivier GALLAND, sociologue:***

Ce rapport est excellent et très riche, je partage cependant quelques doutes sur la question de la coordination.

Le cadre «information» à un peu disparu du texte, alors que l'information est indissociable de l'orientation. Il existe des aspects qui ne rentrent pas dans le cadre de la formation et de l'accès à l'emploi et qui concernent l'information, notamment le logement, la santé, l'accès aux droits, aux loisirs culturels. Tous ces aspects peuvent contribuer au succès des parcours et des itinéraires. Ainsi pour que l'orientation soit choisie il ne faut pas la réduire au sujet formation- emploi.

***Enora HAMON, Représentante de la Confédération étudiante:***

Il me semble qu'on ait pris le bon chemin et la question du choix de l'orientation est pour nous essentielle, chaque jeune doit avoir la possibilité de faire ses choix de manière éclairée. Le groupe était d'accord sur le fait qu'une vraie lisibilité sur les débouchés des filières devait être réalisée.

En ce qui concerne le passeport d'orientation, il doit être facultatif et à la demande de l'individu.

***Maxence MELY, Représentant du Conseil National de la Jeunesse:***

En 2006 ont eu lieu des rencontres parlementaires sur l'orientation et un rapport est sorti proposant l'ouverture de la formation des conseillers d'orientation psychologues et à l'époque un blocage de la part des COPS y a fait obstacle. Comment compterez-vous faire aujourd'hui si ce blocage ressurgit?

***Rémy GUILLEUX, Représentant de l'Union Nationale des associations Familiales:***

J'apprécie la densité du document qui reprend beaucoup de choses dites par le groupe de travail.

Cependant, je suis d'accord avec l'idée que l'on n'oriente pas mais qu'il s'agit d'une construction progressive à plusieurs étapes et aller-retours. Ainsi la notion de référent est intéressante dans la mesure où celui-ci serait également créateur de lien et pourrait prendre en compte l'ensemble des éléments influençant l'orientation du jeune : les adultes, les autres jeunes, les professeurs afin de permettre une orientation choisie et non subie.

Au sujet des jeunes qui décrochent, il est nécessaire de réagir rapidement, on attend souvent trop longtemps que le décrochage soit allé trop loin. Il faut agir en tentant de s'appuyer sur les atouts, les talents du jeune et pas uniquement sur ses limites. Ceci pose la question du lieu et des acteurs en charge de cette l'orientation et de la formation. Je pense à l'entreprise où il y a des choses qui se construisent et des relations possibles très riches notamment auprès des artisans.

***Thiebaut WEBER, Président de la FAGE:***

Ce document regroupe des points intéressants et sur lesquels de vrais consensus se sont dégagés.

Il faut mettre en place une adéquation des filières entre le secondaire et le supérieur. A l'heure actuelle il n'existe pas d'adéquation réelle et on constate un fossé entre le lycée et la formation supérieure, il serait donc pertinent de partir des métiers pour construire des référentiels de compétences et redescendre ensuite pour créer des filières en accord avec les débouchés possibles.

Il faut développer l'idée d'une orientation active, Bernard SAINT-GIRONS nous a présenté quelque

chose de très ambitieux pour développer le travail en amont, et l'idée d'un parrain est assez intéressante. Il semble important que ce passeport se réalise vite mais qu'il prenne en compte les engagements extra-scolaires du jeune, les expériences à côté du dispositif purement scolaire.

L'université à laquelle on reconnaît rarement le rôle de formation des élites, contrairement aux grandes écoles, doit également être valorisée.

Au sujet du décrochage il faut proposer des mesures afin de récupérer les jeunes, et que des résultats surviennent rapidement.

## **2) Présentation des conclusions du groupe de travail sur la santé:**

***Didier TABUTEAU, co-président du groupe de travail santé:***

Xavier POMMEREAU ne peut être là ce soir.

Nous nous sommes réunis à deux reprises, les 21 mars et 3 avril, et les propositions ne sont pas définitivement validées. Nous présenterons des projets de propositions qui peuvent être modifiés suivant les remarques émises à l'issue de cette présentation.

Les travaux se sont déroulés dans un contexte particulier car ils s'inscrivent dans un calendrier à la fois favorable et défavorable. En février 2008, la Ministre de la santé a présenté le « plan santé jeune » - qui aborde les questions liées au suicide des jeunes, le développement d'activités physiques et sportives, l'autonomie...- et au-delà de ce plan, a lieu la conférence biennale 2009 pour laquelle un certain nombre de travaux doivent aboutir. Nous étions pris entre ces deux évènements.

En premier point, les réunions du groupe de travail ont révélé la nécessité d'un état des lieux de l'état de santé des jeunes qui doit aller au-delà des études dont on dispose déjà. En effet de nombreuses études et une méthodologie innovante a été construite par le Conseil national des missions locales et le réseau des centres de santé (CETAF) sur la santé mentale puis sur l'état de santé des jeunes en mettant en perspective les données relatives aux étudiants, aux jeunes en emploi et aux jeunes en insertion sociale. Elles ont des conclusions intéressantes qui mériteraient d'être généralisées.

Certains résultats ne sont pas surprenants comme le fait que plus de 50% des décès sont dûs à des accidents, en revanche d'autres étaient plus nouveaux: 10% des décès des jeunes sont dûs à des pathologies graves.

Cependant, malgré les multiples données dont on dispose, peu de panoramas sont disponibles.

La conférence biennale sur la santé des jeunes pourrait être l'occasion d'un bilan régulier sur l'état de santé de la jeunesse. Un « tableau de bord de la santé des jeunes » mobiliserait l'ensemble des données connues par grands indicateurs de santé publique pour les jeunes. Il serait complété par un « suivi de cohorte », concernant plusieurs milliers de jeunes à échéance régulière et permettant d'apprécier globalement l'impact des politiques menées sur l'état de santé des jeunes.

Nous souhaiterions également que des études soient menées, notamment des études cibles sur ces jeunes confrontés aux maladies les plus graves.

### **Les Trois axes du groupes de travail:**

La mobilisation des jeunes sur la prévention et l'éducation de la santé.

La problématique des conditions d'accès aux soins, particulièrement pour les populations modestes ou très modestes.

L'accès des jeunes aux métiers du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

➤ **La mobilisation des jeunes sur la prévention et l'éducation à la santé:**

Les programmes de prévention et d'éducation à la santé en faveur des jeunes devraient globalement être renforcés. Il faut cibler dans un programme « éducation/santé » des actions spécifiques pour la santé des jeunes.

Comment favoriser les contacts entre jeunes et système de santé?

Il faut sensibiliser les jeunes aux problématiques de la santé. La JAPD peut être un vecteur d'informations sur l'accès aux soins et à la prévention. Des actions en milieu scolaire lors de l'inscription dans un cursus de formation ou à l'occasion de l'entrée dans la vie professionnelle sont envisagés.

Deuxième proposition faite par Xavier POMMEREAU: une stratégie nationale de prévention et d'éducation à la santé par les pairs – « les jeunes parlent aux jeunes de santé publique » – devrait être construite. Elle serait analogue avec ce que font les mutuelles et elle interviendrait sur la base d'une Charte nationale définissant les conditions à respecter (labellisation des structures porteuses, formation des intervenants...) et les modalités de valorisation de cet engagement pour les jeunes.

*Expérimentations envisagées sur cet axe:*

Appel à projet sur des démarches innovantes: Tester des missions relais santé jeune, mobiliser la journée d'appel à la prévention de la défense.

Deux axes proposés: -L'accompagnement d'actions innovantes des jeunes confrontés à des maladies graves

-L'impulsion d'actions innovantes sur l'accompagnement et l'aide à l'insertion des jeunes handicapés, accompagnement des jeunes en situation de handicap.

➤ **Problématique des conditions d'accès aux soins.**

Les jeunes disposent d'une relative autonomie en matière d'accès aux soins puisque dès 16 ans ils ont leur propre carte vitale et bénéficient de la sécurité sociale tout en étant rattachés à la complémentaire de leur parent. Il existe ensuite deux seuils, à 20 et 25 ans, qui modifient ce rattachement et qui ont souvent pour effet de réduire l'accès des jeunes aux soins. Dès lors, un constat s'impose: si les jeunes sont ceux qui ont un reste à charge parmi les plus faibles - ce qui est logique compte tenu de leur état de santé - ce reste à charge peut toutefois avoir des conséquences significatives et constituer un obstacle à l'accès aux soins et à la prévention.

Face à cette situation, nous avons affirmé notre volonté d'inscrire les jeunes dans un accès de droit commun au système de santé et de ne pas avoir des filières de santé spécifiques pour les jeunes. Nous proposons unanimement de renforcer l'accès à la CMUC et à la complémentaire santé compte tenu de la sous-utilisation de ces dispositifs par les jeunes, parfois par méconnaissance. Les entretiens annuels de santé à 16 et 25 ans pourront permettre d'améliorer ce point.

Les dispositifs d'aide à l'accès aux soins devraient être adaptés pour garantir qu'aucun jeune ne renonce aux soins pour motifs financiers. Compte tenu des répercussions potentielles de son impact tout au long de la vie, le coût sanitaire et social de la renonciation aux soins pour motifs financiers est particulièrement élevé pour les jeunes. Un doublement de l'aide à la complémentaire santé de 100 € pour les jeunes pourrait constituer une réponse à cette problématique, sous la condition très stricte que les mutuelles améliorent le reste à charge.

La question du chèque santé s'est également posée mais n'a pas reçu d' accord général. La question reste donc en suspens mais si une mesure de ce type était retenue, elle ne s'adresserait pas qu'aux étudiants.

*Expérimentations:*

- Le soutien aux démarches innovantes sur la prévention et la prise en charge des risques de santé publique auxquels les 16-25 ans sont le plus particulièrement confrontés.
- La structuration de démarches d'accompagnement des nouveaux dispositifs d'aide à l'accès aux soins dans une logique de repérage des jeunes les plus en difficulté. Des expérimentations de dispositifs de mobilisation partenariale de l'ensemble des acteurs au niveau local permettant de mieux faire connaître les aides existantes.

Un meilleur repérage des jeunes les plus vulnérables aux risques sociaux et sanitaires devrait être encouragé.

➤ **L'accès des jeunes aux métiers du secteur sanitaire et du secteur médico-social.**

Les métiers du secteur médico-social tendent à se développer toujours davantage, leur nombre a déjà considérablement augmenté de part l'augmentation de l'activité de santé. Ce sont également des métiers qui tendent à se diversifier avec l'apparition de nouveaux types d'interventions: télémédecine, génétique, évaluation thérapeutique, éducation et accompagnement du patient...Des actions de sensibilisation ont d'ores et déjà été menées auprès des jeunes pour l'accès à ces métiers. Ces actions devraient être poursuivies et renforcées.

Un partenariat important est à envisager pour trouver comment développer l'information et favoriser l'accès à ces filières et à ces métiers. La réflexion du groupe de travail s'est portée sur les nouveaux métiers d'ici 5 ans.

De plus nous souhaitons soulever le problème de l'autorisation de la publicité de l'alcool sur internet alors qu'elle a un effet important sur les jeunes.

**Tour de table concernant le point santé.**

***Marie-laure MEYER, Représentante de l'ARF:***

J'aurai trois remarques:

Je ne vois rien sur les problématiques liées à l'IVG dans vos axes de travail ainsi que les problèmes de sexualité, comme les problématiques de grossesse ou la question de la gratuité de la contraception qui semblent très importants pourtant.

De plus je souhaite soulever qu'actuellement il n'existe pas de médecine du travail pour les jeunes en formation professionnelle, par exemple pour détecter si le jeune a des problèmes d'allergie à tels ou tels produits.

Il existe un lien important entre pratique sportive et addiction, le sport est présent dans vos axes de travail mais en revanche il n'y a rien sur la pratique culturelle et artistique alors que c'est un facteur important pour l'amélioration de l'estime de soi.

***Didier TABUTEAU, co-président du groupe de travail santé:***

Ces sujets sont déjà évoqués dans le plan biennal, nous avons cherché à travailler sur d'autres

volets, c'est pour cela qu'on ne retrouve pas l'ensemble des problématiques des jeunes.

***David GRUSSON, conseiller technique jeunesse:***

Dans un objectif de développement durable nous n'avons pas souhaité réimprimer les documents présents dans le dossier de la concertation de la semaine précédente où beaucoup d'éléments ont été développés.

***Pierrette CATEL, Représentant du Conseil National des Missions Locales:***

Nous proposons d'inverser la proposition, il serait intéressant de connaître l'impact de la bonne santé sur les parcours d'insertion: comment la prise en charge de tous peut avoir un impact positif sur les parcours; ou encore comment la prise en charge généralisée du tiers payant peut avoir un impact sur les parcours d'insertion.

***Damien BERTHILIER, Président de la LMDE :***

Il semble nécessaire de préciser certaines propositions.

Au sujet de la nécessité d'accroître ce qu'ont déjà fait les mutuelles, il faut cibler les priorités concernant les ARS.

Sur les autres mesures, soient elles existent déjà plus ou moins, ou si elles sont intéressantes elles sont proposées comme expérimentations. Il manque des mesures structurelles .

En ce qui concerne le chèque santé, le rapport Wauquiez publié en 2006 le mentionnait, c'était également une promesse du Président de la République en 2007, et il est présent dans le rapport de la mission sénatoriale sur la jeunesse...L'idée n'est pas de dire qu'il s'agit d'un chèque santé pour tous les jeunes mais qu'il soit attribué en fonction de critères sociaux.

Je souhaite également souligner qu'un des problèmes est que l'aide n'est pas une aide directe.

Enfin, au sujet de l'autorisation de la publicité pour l'alcool sur internet, je suis assez déçu qu'on ait pas pris de position à ce sujet sans s'interroger sur ce qui crée l'addiction...mais cela nécessite du courage politique.

***Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS :***

Pour ma part je suis d'accord pour que la commission reprenne l'idée d'une interdiction de la publicité pour l'alcool sur internet.

Au sujet des questions de prévention et d'éducation de la santé: deux points.

Tout d'abord je pense qu'il n'est pas sérieux de multiplier les expérimentations; pourquoi dans les pays du nord sont-ils meilleurs en termes de prévention de la santé? Au Pays-bas malgré la légalisation, les jeunes consomment moins de cannabis que chez nous...Il faut organiser un système de prévention de santé de la maternelle à l'âge adulte en combinant les enjeux de santé et de citoyenneté comme on l'a évoqué la dernière fois.

Ensuite, lorsqu'on reparle de l'idée des maisons des adolescents, je souhaite rappeler que ce n'est que le cinquième plan qui reprend cette proposition! Nous devons avoir une politique déterminée au sujet de la prise en charge des adolescents et des jeunes majeurs qui ont des problèmes psychologiques (prise en charge par les départements) afin qu'aucun jeune ne soit abandonné, c'est un point important et il existe de nombreux rapports sur la question.

***Isabelle ALTEMEYER- BARNIER, conseillère technique de la ministre de la santé et des sports:***

Aujourd'hui on compte 75 maisons d'adolescents avec le projet d'une par département.

***Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS :***

Une par département, ça ne veut rien dire il faut se baser sur les besoins.

***Isabelle ALTMAYER-BARNIER, conseillère technique de la ministre de la santé et des sports:***

Je voulais dire une par département en moyenne...

***Philippe DA COSTA, Représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental***

Au sujet des questions d'éducation, il paraît important de penser à la façon dont on rend le jeune acteur de sa santé et que ce soit affiché comme tel. Notamment en ce qui concerne la question des conduites à risque et des moyens à trouver pour rendre le jeune partenaire. Ces problématiques sont révélatrices d'un malaise qui dépasse le sujet de la santé des jeunes.

Sur la question de l'accompagnement par les pairs, cela fonctionne uniquement s'il y a des programmes nationaux et des priorités particulièrement déterminées au sujet de la nutrition, de l'addiction par exemple. La politique de sécurité routière a fonctionné car elle rentrait dans ce cadre comme la sensibilisation aux gestes qui sauvent pendant la JAPD, qui a été très bien acceptée et appréciée par les jeunes.

Dernier point, l'accès à l'information doit être une priorité et il faut profiter de tous les événements: les rencontres sportives, culturelles, il faut créer plus de contacts.

Enfin, j'appuie ce qui a été dit concernant les gisements nouveaux des métiers sanitaires et sociaux et je préciserai qu'on ne maîtrise par l'étendu de ce champ.

***Maxence MELY, Représentant du Conseil National de la Jeunesse:***

Pour faire bouger les choses il faut faire changer les mentalités et parler avec les jeunes, notamment par rapport à la vente d'alcool dans les stations services. On peut éviter de passer par la législation grâce à la communication, ou à des campagnes de prévention.

***Fanelie CARREY-CONTE, Représentante de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes et du Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire:***

Nous nous inscrivons dans les propositions qui sont faites.

Nous partons du constat d'une nécessité de renforcer les dispositifs d'accès aux soins car il existe trop de comportements de renoncement des jeunes.

Au carrefour des groupes ressources et santé, la question de l'alimentation des jeunes se pose: les étudiants disposent des CROUS et les salariés bénéficient des tickets-restaurant. Les jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi ne sont pas subventionnés pour leurs repas car ils ne sont pas éligibles à ces deux dispositifs.

***Didier TABUTEAU, co-président du groupe de travail santé:***

C'est vrai qu'il serait préférable de décrire un système qui prenne en charge et prévienne la santé des jeunes et des moins jeunes. Cependant cela ne se fait pas dans ce type d'exercice, il nous faut trouver les leviers pour faire changer un dispositif actuellement défavorable à l'accès des jeunes au système de santé.

Nous sommes dans une démarche spécifique. Quelle entrée pour les jeunes dans le système de santé? Faut-il une entrée particulière dans le dispositif de santé de droit commun ou est-il préférable que les jeunes aient un dispositif qui leur soit spécifique? L'organisation de l'accès aux soins, de la prévention, de l'information n' a pas été résolue par le groupe de travail.

Les pays nordiques le font mieux que nous mais ils ont un système qui est basé sur un dispositif s'appliquant à tout le monde et où le jeune intègre un dispositif qu'il aura tout au long de la vie.

***Martin HIRSCH, Haut Commissaire à la jeunesse :***

Les systèmes concernant le logement, les ressources, l'emploi, l'orientation sont défavorables aux jeunes... Peut-on considérer que la santé est également défavorable aux jeunes? Est-ce aussi net que cela?

***Didier TABUTEAU, co-président du groupe de travail santé:***

Le système d'assurance-maladie n'est pas défavorable aux jeunes. En revanche, il est plus question du système de santé parce qu'il a une approche de l'éducation à la santé et de la prévention très faible donc défavorable aux jeunes car pour cette population, la prévention doit être renforcée.

***Thiebault WEBER, Président de la Fédération des Associations Générales Étudiantes:***

Le système de santé est-il défavorable aux jeunes? Oui, il est nécessaire que les frais de sécurité sociale soient réduits pour les jeunes car ils se passent souvent de mutuelle et de sécurité sociale étudiante. (Il faut travailler 120 heures par trimestre pour avoir les droits gratuits, d'où un cercle vicieux)

La restauration est un sujet important: ouvrir les restaurants universitaires le soir et les week-ends permet de créer de la cohésion sociale et la rencontre des pairs. Ainsi, le prix du repas au restaurant universitaire doit rester à coût réduit: il y a des jeunes qui sautent des repas par manque de moyen.

***Damien BERTHILIER, Président de la LMDE:***

Le taux de remboursement des soins solidaires a baissé, dans une optique de responsabilisation du recours à l'accès au soin. La question des franchises et celle de la sous-consommation de soins par les jeunes sont des problèmes spécifiques d'accès au système de santé pour les jeunes.

***Camille GALAP, Président de l'université du Havre:***

Il ne faut pas perdre de vue que la démographie médicale implique de nouvelles problématiques. Ainsi il existe un problème de recrutement des médecins à l'université et au sujet des « politique de santé et territoires », il faut prendre en compte les acteurs et les difficultés liées à la rémunération des médecins. La grille de rémunérations à l'université n'est pas à la hauteur des espérances des médecins.

Les questions « sport et santé » sont fondamentales: dans les universités, il s'agit surtout d'une problématique liée au mal-être et tout ce qui contribue au bien-être des jeunes est à mettre en avant: activités sportives, associatives, culturelles. Il faut une action « multi-plan » à ce sujet.